

Image not found or type unknown



Demande de licenciement à l'amiable

Par **colombe422**, le **23/10/2012** à **18:37**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise depuis 1 an et demi. J'ai trouvé un autre CDI, et il faut donc que je démissionne. Je vais demander une rupture conventionnelle, seulement je me posait 3 questions :

La première est est-ce que j'ai le droit au chômage si jamais mon nouvel employeur ne me gardait pas.

Je me demandais également si je pouvais obtenir dans le cadre de la rupture conventionnelle des indemnités de licenciement

et si je devais respecter un préavis, où si je pouvais négocier un départ anticipé.

Par **pat76**, le **24/10/2012** à **17:57**

Bonjour

Vous pouvez demander la rupture conventionnelle que votre employeur n'aura pas obligation d'accepter.

Au cas où il l'accepterait l'indemnité de rupture devra être équivalente à l'indemnité de licenciement légal ou conventionnelle à laquelle vous pourriez prétendre.

Il n'y aura pas de préavis à effectuer.

la rupture conventionnelle doit être obligatoirement homologuée par l'inspection du travail.

La rupture définitive du contrat de travail intervient le lendemain de l'homologation par l'inspection du travail.

Vous pourrez bénéficier des indemnités de chômage

Par **colombe422**, le **25/10/2012** à **01:10**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Les choses ont changées aujourd'hui, j'aurai donc une autre question. Cet après midi j'ai commis une négligence à mon travail, sans faire exprès bien évidemment, ce qui a causé un préjudice assez conséquent à l'entreprise, apparemment je vais être licenciée, (surement pour faute??), je me demandais si j'ai le droit au chômage après un licenciement pour faute ou non ?

Cordialement,

Par **Alwanna**, le **22/11/2012** à **20:48**

Bonjour,

Je sais pas si on va pouvoir me répondre mais je suis dans le secteur de l'hôtellerie restauration donc je dépend de cette convention, Je voudrais savoir les procédures à suivre ? quel sont les modalités pour que la demande soit acceptée ? et combien de temps cela prend en tout ? combien de temps dois-je prévoir avant mon départ ? je souhaite faire une réinsertion professionnelle ou partir sur Londres apprendre la langue
Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **23/11/2012** à **08:08**

[citation]Je voudrais savoir les procédures à suivre ?[/citation]

Bonjour,

Procédure pour quoi ???